ENGAGEMENT ANIMAUX 2022

Je soussigné(e) BOURGEOIS LILIAN candidat(e) du parti LFI / NUPES à l'élection législative de 2022, dans la 2 circonscription du département DU HAUT-RHIN m'engage à mettre en œuvre lors de mon mandat les mesures cochées ci-dessous.

Cochez les mesures validées : aucune annotation ou modification des mesures proposées ne pourra être prise en compte.

Animaux et société (16 pts)

- ☐ **Mesure 1 :** Charger une autorité indépendante du respect de la protection des animaux. (4pts)
- ☒ **Mesure 2 : Constitutionnalisation :** Inscrire dans la Constitution la protection des animaux et en faire ainsi une valeur fondamentale de notre État de droit. (4pts)
- ☒ **Mesure 3 : Formation :** Intégrer aux formations initiale et continue de tous les professionnels concernés la reconnaissance des animaux en tant qu'individus sensibles, la connaissance du lien entre les violences animales et humaines et les enjeux d'Une Seule Santé et de préservation de la biodiversité. (4pts)
- ☒ **Mesure 4 : Moyens de mettre en œuvre les lois :** Mettre en œuvre les ressources et moyens – humains, financiers, logistiques ou juridiques – nécessaires pour l'application des réglementations concernant les animaux. (4pts)

Élevage, transport et abattage (16pts)

- ☒ **Mesure 5 : Mettre fin à tout élevage en cages** au profit de l'élevage avec accès au plein air d'ici 2027. (4pts)
- ☒ **Mesure 6 :** Proposer ou soutenir les textes législatifs qui sont de nature à imposer l'intégration de normes de bien-être animal dans les politiques publiques, notamment en amendant les articles L. 230-5-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime afin que les produits d'origine animale de la commande publique respectent des standards élevés de bien-être animal (4pts)
- ☒ **Mesure 7 : Interdire les longs transports** au sein de l'UE et les exportations vers les pays tiers d'animaux vivants. (4pts)
- ☒ **Sous-mesure mineure :** Interdire les transports maritimes d'animaux vivants. (2pts)
- ☒ **Mesure 8 : Mettre un terme aux pratiques d'abattage les plus douloureuses.**
  Étape 1 : Interdire l'abattage des femelles au-delà des deux tiers de leur gestation et imposer la vidéo-surveillance obligatoire en abattoir. (2pts)
- ☒ **Etape 2 :** Imposer l'insensibilisation de tous les animaux avant la saignée en abattoir. (2pts)

Expérimentation animale (12pts)

- ☒ **Mesure 9 : Garantir le droit à l'objection de conscience** en ce qui concerne l'expérimentation animale et la dissection durant les études. (4pts)
- ☒ **Mesure 10 :** Encourager l'utilisation et le **développement des modèles non-animaux.**
  Étape 1 : Créer une enquête parlementaire sur la validité des méthodes non-animales par rapport aux modèles animaux. (2pts)
- ☒ **Étape 2 :** Demander un plan national de financement, de validation et d'accessibilité des méthodes non-animales. (2pts)
- ☒ **Mesure 11 :** Garantir l'indépendance, la compétence et la **transparence des comités d'éthique** en expérimentation animale. (4pts)

Divertissements, captivité et exploitation des animaux (12pts)

- ☒ **Mesure 12 :** Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi visant à **lutter contre la maltraitance animale**, un fonds propre devra être déployé pour la création, l'extension et le fonctionnement des **structures d'accueil pour les animaux sauvages exotiques terrestres et aquatiques (cétacés).** (4pts)
- ☒ **Mesure 13 :** Abroger l'exception ouverte par l'article 521-1 du Code pénal pour que la **corrida** ainsi que les **combats de coqs** ne puissent plus exister. (4pts)
- ☒ **Sous-mesure mineure :** Interdire la corrida ainsi que les combats de coqs aux moins de 16 ans. (2pts)
- ☒ **Mesure 14 :** Interdiction de toutes formes de dressage, des spectacles d'animaux sauvages et des mises en contact direct entre public et animaux sauvages. (4pts)

Animaux de compagnie et de loisir (16pts)

- ☒ **Mesure 15 : Pour lutter contre la misère féline**, soutenir financièrement et rendre obligatoire la stérilisation des chats errants par les communes et mener une campagne de sensibilisation des particuliers. (4pts)
- ☒ **Mesure 16 : Soutenir la protection des animaux de compagnie** et de loisir.
  Étape 1 : Créer un fonds dédié à la protection des animaux de compagnie et de loisir. (2pts)
- ☒ **Etape 2 :** Sous la tutelle de l'État, créer des centres d'hébergement temporaires pour la prise en charge des équidés et animaux de ferme, à l'échelle départementale ou régionale, afin d'anticiper leur placement et d'éviter leur abattage. (2pt)
- ☒ **Mesure 17 : Encadrer le commerce** et la détention des animaux de compagnie.
  Étape 1 : Interdire la vente d'animaux de compagnie à crédit. (1pt)
- ☒ **Étape 2 :** Lutter contre le trafic d'animaux de compagnie (renforcement des capacités et formation des services, amélioration de la connaissance des trafics, intensification des activités de terrain, renforcement des saisies, développement de la coopération internationale, etc.). (2pts)
- ☒ **Étape 3 :** Soutenir la création, d'ici à 2025, d'une liste positive pour encadrer strictement le commerce et les conditions de détention des nouveaux animaux de compagnie non domestiques. (1pt)
- ☒ **Mesure 18 :** Demander que soient définies les conditions minimales de bien-être des animaux domestiques de compagnie et des équidés via la mise en place d'une réglementation et le lancement d'une campagne de communication. (4pts)

Animaux sauvages et biodiversité (16pts)

- ☒ **Mesure 19 :** Atteindre en 2030, **10 % de libre évolution** sur chacun des écosystèmes terrestres et marins, en métropole et en outre-mer. (4pts)
- ☒ **Mesure 20 : Interdire la chasse au moins deux jours par semaine** dont le dimanche, ainsi que les jours fériés et les vacances scolaires. (4pts)
- ☒ **Sous-mesure mineure :** Interdire la chasse au moins deux jours par semaine dont le dimanche. (2pts)
- ☒ **Mesure 21 : Supprimer la liste des espèces « nuisibles »** et retirer de la liste des espèces chassables celles dont les populations sont en déclin ou menacées. (4pts)
- ☒ **Sous-mesure mineure :** Retirer de la liste des espèces chassables celles dont les populations sont en déclin ou menacées. (2pts)
- ☒ **Sous-mesure mineure :** Réformer la liste des espèces « nuisibles ». (2pts)
- ☒ **Mesure 22 : Interdire les pratiques de chasse et de piégeage cruelles et barbares** à l'encontre des animaux sauvages (chasses traditionnelles, chasse à courre, la vénerie sous terre, chasse à l'arc, chasse en enclos, pièges tuants, mutilants et non sélectifs). (4pts)
- ☒ **Sous-mesure mineure :** Interdire la chasse à courre. (2pts)
- ☒ **Sous-mesure intermédiaire :** Interdire la chasse à courre et la vénerie sous terre. (3pts)

Votre score d'engagement est évalué sur 88 points pour les mesures validées +6 points si au moins une mesure est validée par thématique ou +12 points si l'ensemble des mesures est validé.

Merci de renvoyer ce document complété et signé par email à politique@engagement-animaux.fr afin que nous puissions mettre en ligne vos engagements sur la plateforme www.engagement-animaux.fr

Date et signature

16/05/2022